

**AVIS ÉMIS PAR LA FORMATION SPECIALISÉE EN MATIÈRE DE  
SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'ACADÉMIE DE LYON**

**LE 16 JUIN 2023**

<b>AVIS 2</b>	<b>SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION (réponse à apporter d'ici 2 mois)</b>
<p><i>« Nous demandons que l'administration donne comme consigne aux chefs d'établissements de décharger de cours les enseignant.es convoqués-es aux corrections d'examens ou passations d'oraux en lycée. »</i></p> <p><i>Vote : 9 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention</i></p>	